

A Paris, le 7/11/2024

**Objet : FIP Pluriel Atlantique 2 – Dissolution et mise en liquidation**

Cher Investisseur,

Vous êtes porteurs de part(s) A du **FIP Pluriel Atlantique 2 (ISIN : FR0013185949)**, créé le 30/12/2016 (le « **Fonds** ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

**Quels changements vont intervenir sur le FIP Pluriel Atlantique 2 ?**

Nous vous informons que la société de gestion SWEN Capital Partners (la « **Société de Gestion** ») a décidé de procéder à la **dissolution** du Fonds.

La dissolution est la décision de mettre un terme à l'existence du Fonds. Cette décision acte le début des opérations de liquidation du Fonds qui consistent à procéder aux opérations de désinvestissement des participations dans des sociétés non cotées détenues dans le portefeuille et à rembourser les porteurs de parts du Fonds.

Le Fonds est en pré-liquidation depuis le 31/01/2024 et sa durée a été prorogée deux fois, soit jusqu'au 31/12/2024 conformément à l'article 8 du règlement.

La dissolution du Fonds a obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 24/10/2024.

**Informations importantes**

**Nous attirons votre attention sur le fait que votre Fonds avait pour objectif** de prendre des participations dans des petites et moyennes entreprises non cotées éligibles, d'accompagner la croissance de ces sociétés et de réaliser des plus-values par la cession de participations.

**Sa performance nette enregistrée est** de -12.62% au 30/06/2024. Il est précisé à l'Investisseur que cette performance n'est pas définitive et peut être amenée à évoluer (à la hausse ou à la baisse).

**Le résultat n'est pas définitif, en effet 9 participations, dont plusieurs présentent de solides perspectives qui n'ont pas encore été cédées et il faudra encore un peu de temps pour trouver des solutions de vente. C'est pourquoi la durée du Fonds devra être prolongée au-delà de son terme prévu au démarrage dans le règlement.**

[www.swen-cp.fr](http://www.swen-cp.fr)

UNE MARQUE  
 

22, rue Vernier  
75017 Paris – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17  
Fax : +33 (0)1 56 68 54 73

S.A. au capital de 16 143 920 euros  
RCS Paris 803 812 593 – APE 6630 Z

Société de gestion de portefeuille  
Agrément AMF n° GP-1400047 - FR 40803812593

Par ailleurs, afin de poursuivre la gestion et les opérations de cession du Fonds, la Société de Gestion continuera à prélever des frais de gestion et des frais récurrents de fonctionnement (frais de dépositaire, frais de gestion administrative et comptable, honoraires du Commissaire aux comptes) et ce jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

### Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Au 30/06/2024, le Fonds affiche une performance cumulée de -12,62%, hors avantage fiscal, depuis sa création

Valeur d'origine de la part*	Distributions	
	21/06/2023	TOTAL
100 €	10 €/part	10 €/part

\*Hors droit d'entrée

### Quand votre Fonds sera-t-il liquidé ?

La période de liquidation du Fonds commence à compter du 24/10/2024.

Comme rappelé ci-dessus, la période de liquidation correspond à la phase de désinvestissement du Fonds, au cours de laquelle la Société de Gestion procédera exclusivement à la cession active des 9 investissements restants en portefeuille.

L'échéance du FIP Pluriel Atlantique 2 telle que prévue dans sa documentation légale, après prorogation est le 31/12/2024.

Néanmoins, celle-ci ne sera pas respectée. En effet, la Société de Gestion prévoit de clôturer les opérations de liquidation d'ici fin 2025 en envisageant de céder 3 de ces 9 dernières lignes courant fin d'année 2024 conformément au calendrier prévisionnel suivant :

Participation	Date de cession prévue
Avoloi	Cession prévue sur 2025
Batiweb SAS	Cession prévue sur 2025
Guest Suite	Cession prévue sur 2025
Haf (Flaine)	Cession prévue sur 2024
Hotel Institut Grenoble	Cession prévue sur 2024
Mr Suricate	Cession prévue sur 2025
Remade In France (RIF)	Cession prévue sur 2025
Valbiotis	Cession prévue sur 2024
Wizbii	Cession prévue sur 2025

**Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, les rachats ne sont pas autorisés à compter du 24/10/2024, et ceci même pour les rachats dérogatoires\*\*.**

\*\*1 Licenciement du Porteur de Parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune, invalidité du Porteur de Parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale, décès du Porteur de Parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune.

Les conditions de la liquidation feront l'objet d'un rapport établi par le commissaire aux comptes du Fonds, qui sera tenu à la disposition des souscripteurs à l'issue de la période de liquidation.

Des distributions partielles pourront être effectuées avant la fin de la période des opérations de liquidation.

Notre Service Relations Clientèle reste également à votre écoute au :



Nous vous prions d'agréer, cher Investisseur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'X. Le Blan'.

Xavier LE BLAN  
Directeur de Gestion